



Préconisations d'organisation

Préconisations réglementaires relatives au dispositif Sports Armées-Jeunesse (SAJ 2024/2025), à destination des armées, directions et services du ministère des armées et de la gendarmerie nationale

À l'occasion des SAJ qui se tiendront au niveau national entre le 6 novembre 2024 et le 30 juin 2025 :

- Il est recommandé aux unités concernées de contracter **une assurance organisateur en cas de manifestation hors du domaine militaire.**
- Conformément à [l'instruction ministérielle n° 2000/ARM/EMA/SA/BPSO du 23 juillet 2020](#) relative aux règles d'emploi et de circulation des véhicules au sein du ministère de la défense, (cliquer sur le lien), **le transport de personnel hors défense dans des véhicules militaires exige une assurance de responsabilité civile.**
- **La note de service permettra la couverture du personnel du ministère des armées affecté à l'accompagnement des élèves s'il y en a.**
- Des dispositions spécifiques concernant **la protection défense et le soutien médical doivent, le cas échéant, être mises en place.**